



The American
University in Cairo

School of Global Affairs
and Public Policy

Center for Migration and
Refugee Studies



IOM
UN MIGRATION

POLICY BRIEF

Mixed Migration
Data Collection and
Dissemination in
North Africa



Mixed Migration Data Collection and Dissemination in North Africa

Nacer-eddine HAMMOUDA & Ayman ZOHRY

Contexte de l'étude :

Les événements récents dans l'aire euro-méditerranéenne nous incitent à penser que le phénomène migratoire s'exacerbe et s'accélère même si la pandémie l'a quelque peu freiné. Aux raisons économiques classiques du push and pull, sont venus s'agréger d'autres déterminants tant politiques, sécuritaires qu'environnementaux.

L'Afrique du Nord (selon le découpage des NU) est devenue une zone tampon entre l'Afrique subsaharienne, l'Asie de l'Ouest et l'Europe. Les différents pays de l'AN n'avaient pas les mêmes profils migratoires mais force est de constater qu'ils se rejoignent pour accueillir une migration subsaharienne de transit mais aussi des réfugiés fuyant les zones de guerre, venant de contrées de plus en plus lointaines.

Le passage de l'ensemble des pays de l'AN d'une migration à sens unique à une migration mixte n'a pas fait évoluer leur système d'information statistique pour saisir l'ensemble des flux migratoires dans leur complexité. C'est plus les dimensions sécuritaire et/ou économique pour ce qui est des remises qui restent privilégiées. La persistance des différentiels de croissance démographique et de développement économique en plus de l'exacerbation des conflits armés et de l'instabilité politique des pays de la périphérie, nous incite à penser que ces flux migratoires ne vont pas s'estomper à moyen terme et encore moins à court terme. La dimension environnementale et climatique est un autre aspect qui va impacter les mouvements de population à un horizon plus ou moins proche. C'est pourquoi, il est plus que temps de mettre en place des dispositifs de collecte d'informations sur les différents flux migratoires qu'ils soient réguliers ou irréguliers, tant au niveau national que régional. Il ne s'agit plus de sous-traiter la gestion des frontières pour l'UE mais de gérer ses propres frontières. Il est clair qu'il s'agit d'un défi qui nécessite des moyens humains, financiers et technologiques énormes lorsqu'on connaît l'immensité des frontières tant maritime que terrestre sur l'ensemble de la bande sahélo-saharienne.

L'intérêt porté aux questions migratoires du point de vue politique, diffère d'un pays à l'autre. Ce qui a impacté le développement ou non d'institutions dédiées à leurs prises en charge. Ce sont les pays ne disposant pas de ressources naturelles mais avec une main d'œuvre abondante qui se sont le plus intéressés à la dynamique migratoire et sa répercussion sur le développement des pays d'origine.

Les migrations de transit et irrégulières ne sont appréhendées que du point de vue sécuritaire par les forces de l'ordre et/ou humanitaire par les ONG.

Le manque d'informations fiables sur les mouvements de population, ont entraîné une forme de myopie chez les démographes de la région, qui continuent d'ignorer les migrations dans les projections de population.

Il ne s'agit plus donc, de se contenter d'une démarche conjoncturelle liée à des considérations de respect des droits humains mais à une vision de long terme alliant développement national et coopération internationale dans le cadre global des objectifs de développement durable.

Devant la complexité du phénomène migratoire, la diversité des profils et des motivations selon les pays de la région, la rareté d'informations chiffrées bien documentées, la meilleure posture serait celle qui consiste à se poser les questions sur les voies qui permettent de sauvegarder les principes vertueux connus et reconnus par les instances internationales, tels que :

- comment assurer le droit à la circulation des personnes, à l'aune de mondialisation, en même temps que les biens et marchandises, sans augmenter les risques de paupérisation, de délinquance, de fractures sociales et de circulation de drogues et armes ?
- comment assurer le droit au développement partout à travers la planète, notamment et prioritairement dans les zones qui semblent actuellement laissées pour compte, à l'aune de l'agenda mondial pour le DD ?
- comment sortir la migration de la stigmatisation qui la caractérise aujourd'hui, comme étant un frein au développement des pays d'accueil, et la mettre au niveau des leviers porteurs du développement et assurant l'inclusivité et favorisant le contact des civilisations ? (surtout que les projections pour 2050 des NU prévoient un mouvement intense inédit).

Ce document de politique :

Ce document d'orientation vise à étoffer l'état de la migration mixte dans la région d'un point de vue quantitatif. Il se concentre sur les méthodologies de collecte, d'analyse et de diffusion des données sur la migration mixte dans la région MENA et sur les différents acteurs en charge des données sur la migration mixte.

L'objectif principal de ce document d'orientation est de mettre en lumière les meilleures pratiques ainsi que des recommandations pour la poursuite des travaux sur les données de migration mixte dans la région. Plus précisément, ce document de politique couvre les sujets suivants :

1. Une brève définition de la migration mixte et l'importance du terme ;
2. Collecte des données sur la migration et directives internationales (GCM, UNDESA, recommandations du recensement sur la migration et autres directives) ;
3. Données actuellement disponibles sur la migration internationale dans la région MENA avec un accent particulier sur la migration mixte ;
4. La voie à suivre : recommandations pour les gouvernements, les bureaux nationaux de statistique et les autres acteurs.

1. Définition de la migration mixte

Le terme « migration mixte » est une réaction à la mobilité croissante dans le monde et à la nécessité de classer temporairement les personnes en mouvement sous un large spectre, pendant une courte période, afin de les couvrir sous un type de protection assez large en tant qu'êtres humains. « Les principales caractéristiques des flux migratoires mixtes incluent la nature irrégulière et la multiplicité des facteurs à l'origine de ces mouvements, ainsi que les besoins et profils différenciés des personnes concernées. Les flux mixtes ont été définis comme des « mouvements de population complexes comprenant des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants économiques et d'autres migrants¹ ».

L'OIM définit un migrant comme toute personne qui se déplace ou a traversé une frontière internationale ou à l'intérieur d'un État, en dehors de son lieu de résidence habituel, quel que soit (1) le statut juridique de la personne ; (2) si le mouvement est volontaire ou involontaire ; (3) quelles sont les causes du mouvement ; ou (4) quelle est la durée du séjour². En comparant la définition de la migration mixte à la définition de la migration, on peut remarquer que la définition de la migration mixte peut être considérée comme une sous-catégorie de la définition large de la migration telle que définie par l'OIM³.

¹ IOM (2019) IOM Mixed Migration Brochure for the Web, <https://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/Country/docs/Mixed-Migration-HOA.pdf> 29.07.2021.

² IOM (2019) Key Definitions and Terms, <https://www.iom.int/key-migration-terms> 29.07.2021.

³ Zohry, A. (2019) "The Future of Mixed Migration in North Africa: What's Missing and What Can Be Done?" in IOM Setting up a Road Map for Mixed Migration in West and North Africa, IOM, Geneva.

2. Collecte des données sur les migrations et directives internationales

Il n'est pas surprenant que le premier objectif, sur les 23 objectifs du Pacte mondial pour la migration (GCM), soit de « collecter et utiliser des données précises et désagrégées comme base pour des politiques fondées sur des preuves ». Cet objectif clé reflète deux réalités : la première est la rareté des données fiables et ventilées sur la migration, et la seconde réalité est le fait que les données sur la migration sont nécessaires et vitales pour des politiques et stratégies de migration informées. Le mot-clé de cet objectif est l'appel à la collecte de « données désagrégées ». Les données désagrégées sur les migrants sont vitales pour leur classification et leurs droits associés.

Quant aux directives internationales détaillées sur la collecte de données sur les migrations internationales, deux instruments internationaux peuvent être consultés : les « Recommandations sur les statistiques des migrations internationales » des Nations Unies et les « principes et recommandations des Nations Unies pour les recensements de la population et du logement »⁴.

Conformément aux recommandations des Nations Unies sur les statistiques des migrations internationales, la définition de la migration internationale aux fins de la collecte de données est liée à deux concepts principaux : le pays de résidence habituelle et la durée de séjour. L'encadré 1 ci-dessous présente la définition du pays de résidence habituelle, de migrant international de longue durée et de migrant international de courte durée.

Quant à la collecte des données sur les migrations dans les recensements nationaux et selon les recommandations des Nations Unies, pour l'étude des migrations internationales, les recommandations des recensements tendent à se concentrer sur deux sous-groupes de la population : la population née à l'étranger et les citoyens étrangers vivant dans le pays au moment du dénombrement. Afin d'identifier les membres de ces groupes, deux éléments doivent être enregistrés dans le recensement : (a) le pays de naissance et (b) le pays de citoyenneté. De plus, il est important d'enregistrer l'année d'arrivée dans le pays de dénombrement afin d'établir la durée de séjour des migrants internationaux résidant dans le pays.

Comme indiqué ci-dessus, on peut remarquer que les directives internationales couvrent les aspects généraux des données sur les migrations internationales et leurs méthodologies de collecte et d'analyse des données. Les phénomènes nouvellement développés, tels que la mesure de la migration irrégulière ou de la migration mixte, ne sont pas couverts par ces directives et recommandations internationales.

⁴ United Nations (2017) Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses, Revision 3, Statistics Division, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, New York. ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3

⁵ United Nations (1998) Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1, Statistical Papers, Series M, No. 58, Rev.1, Statistics Division, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, New York.

⁶ United Nations (2017) Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses Revision 3, Department of Economic and Social Affairs Statistics Division, United Nations, New York. ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3.

Box 1 Definition of the country of usual residence, of long-term international migrant and of short-term international migrant	
Term	Definition
Country of usual residence	The country in which a person lives, that is to say, the country in which he or she has a place to live where he or she normally spends the daily period of rest. Temporary travel abroad for purposes of recreation, holiday, visits to friends and relatives, business, medical treatment, or religious pilgrimage does not change a person's country of usual residence.
Long-term migrant	A person who moves to a country other than that of his or her usual residence for a period of at least a year (12 months), so that the country of destination effectively becomes his or her new country of usual residence. From the perspective of the country of departure the person will be a long-term emigrant and from that of the country of arrival the person will be a long-term immigrant.
Short-term migrant	A person who moves to a country other than that of his or her usual residence for a period of at least 3 months but less than a year (12 months) except in cases where the movement to that country is for purposes of recreation, holiday, visits to friends and relatives, business, medical treatment or religious pilgrimage. For purposes of international migration statistics, the country of usual residence of short-term migrants is considered to be the country of destination during the period they spend in it.
Source: United Nations (1998) Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1, Statistical Papers, Series M, No. 58, Rev.1, Statistics Division, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, New York.	

3. Données sur les migrations disponibles dans la région MENA avec un accent particulier sur la migration mixte

En fait, les données sur la migration mixte en soi ne sont pas collectées par les bureaux nationaux de statistique ou toute autre entité gouvernementale en Afrique du Nord. Cependant, les données sur les migrations mixtes sont collectées, classées et publiées, principalement, par des organisations internationales et des organisations internationales non gouvernementales. Les gouvernements d'Afrique du Nord collectent généralement des données sur la migration par trois méthodes : les données de recensement, les enquêtes par sondage et celles provenant des sources administratives.

3.1 Données de recensement et migration internationale

Quant aux recensements comme moyen de collecte de données sur les migrations internationales en Afrique du Nord, il est évident que tous les pays lors de leurs derniers recensements ont collecté des données sur les migrations internationales selon les normes internationales discutées ci-dessus. Les principales questions incluses dans les questionnaires du recensement de tous les pays comprennent une question sur la nationalité et une autre sur le pays de naissance. Des questions sur les caractéristiques des migrants sont incluses dans les questionnaires du recensement pour les migrants et les non-migrants. La tabulation des données du recensement comprend des tableaux séparés pour les non-ressortissants ainsi que leur volume et leur composition. Tous les rapports de recensement des derniers recensements des pays d'Afrique du Nord incluent de tels tableaux, à l'exception de l'Égypte et de l'Algérie où publications des données du dernier recensement (respectivement, 2017 et 2008) n'incluent des données sur les non-ressortissants. La Libye est à la traîne et on peut dire qu'il manque un recensement en Libye, puisque le dernier recensement date de 2006. Les derniers recensements de la population ont été réalisés respectivement en : 2008 en Algérie (un autre recensement est prévu pour 2022⁷), 2017 en Égypte, 2014 en Tunisie, 2013 en Mauritanie, 2014 au Maroc et 2008 au Soudan (un autre recensement est prévu en 2022).

3.2 Enquêtes par sondage

Bien que les recensements soient mieux utilisés pour mesurer le migrant international⁸, ils ne produisent pas de statistiques fiables sur les déterminants et les conséquences de la migration internationale. Les recensements et autres sources de données collectent généralement des informations sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques des migrants.

⁷ Prévu initialement pour 2013 puis 2018, il a été retardé pour des raisons financière puis politique. En effet, il est prévu que la collecte pour ce recensement se fasse grâce à des tablettes (CAPI) qu'il faudrait importer.

⁸ Les recensements estiment bien la population étrangère résidente dans le pays donc les stocks mais pas les flux. Leur fiabilité dépend plus du taux d'exhaustivité du recensement en particuliers pour les étrangers en situation irrégulière. Par contre l'émigration de la population nationale n'est pas systématiquement saisie. Dans le recensement algérien de 2008, un volet émigration a bien été introduit mais aucune donnée n'a été publiée car l'information a été jugée par les statisticiens de l'ONS non fiable.

De plus, la plupart des systèmes de collecte de données, autres que les enquêtes, ne collectent pas d'informations sur la situation du migrant avant la migration, ce qui est important pour comprendre à la fois les déterminants et les conséquences de la migration pour les migrants internationaux. Par conséquent, les enquêtes spécialisées constituent le meilleur système de collecte de données pour recueillir les informations nécessaires à un examen approprié des déterminants et des conséquences des migrations internationales.

En ce qui concerne la région de l'Afrique du Nord, une série d'enquêtes sur les migrations internationales auprès des ménages (HIMS) ont été mises en œuvre dans la région. La dernière de ces enquêtes est en cours de mise en œuvre en Tunisie (Tunisie-HIMS). En 2013, le HIMS a été mis en œuvre en Égypte. Les enquêtes HIMS sont mises en œuvre dans le cadre du programme Enquêtes sur les migrations internationales des ménages dans les pays méditerranéens (MED-HIMS), initié par l'Union européenne.

Dans le cadre du programme de coopération MEDSTAT, mis en œuvre dans les pays du sud de la Méditerranée, le HCP (Haut-commissariat au plan du Maroc) a réalisé, en 2018-2019, une Enquête Nationale sur la Migration Internationale⁹.

3.3 Sources administratives

Dans de nombreux pays, des statistiques continues sur les migrations internationales peuvent être dérivées des procédures administratives impliquées dans le contrôle de l'admission au séjour des étrangers et de la sortie des nationaux. Ces procédures comprennent les permis de séjour et les permis de sortie ainsi que les permis de travail délivrés aux étrangers pour travailler dans le pays de destination. Les dossiers relatifs à ces procédures pourraient être une bonne source de données sur les migrations internationales.

Les sources administratives comprennent également des statistiques sur les mouvements aux frontières. Les statistiques frontalières sont dérivées de la collecte d'informations aux points d'entrée dans un pays et aux points de départ. Lorsqu'on parle de sources administratives de données, il est important de se rappeler que ces données ne sont pas collectées dans le but de rendre disponibles les données sur les migrations, mais plutôt pour gérer la migration. Elles sont collectées principalement à des fins administratives. Tous les pays d'Afrique du Nord publient, en partie, des rapports basés sur des données administratives.

Pour certains, on peut dire que différentes méthodes de collecte de données sur les migrations internationales sont utilisées en Afrique du Nord. Cependant, ces méthodes ne capturent pas les détails nécessaires pour identifier la migration mixte ou pour produire des données actualisées et désagrégées sur la migration internationale. Par conséquent, des

efforts doivent être orientés vers la réalisation d'enquêtes périodiques auprès des ménages pour saisir les caractéristiques des migrants ainsi qu'une plus grande utilisation des données administratives pour produire des rapports désagrégés sur les différents types de mobilité humaine dans la région.

Parmi les données administratives, il y a aussi les données consulaires des pays de l'Afrique du Nord à l'étranger ou des pays étrangers en Afrique du Nord.

Il faudrait aussi inclure, les données collectées par les services de sécurité ou les ONG sur les migrants irréguliers ainsi que celles sur les reconduites aux frontières.

4. La voie à suivre

Comme mentionné ci-dessus, la migration mixte est une question de fait et ne peut être évitée. Au lieu de cela, les efforts devraient viser à façonner et à remodeler la définition de la migration mixte. Malgré l'intérêt croissant des universitaires au cours des dernières décennies pour la migration, les universitaires, par nature, sont plus méfiants et rigides dans l'acceptation et l'accueil des nouvelles terminologies. Par conséquent, il est recommandé que les travaux universitaires sur la migration mixte se concentrent sur le développement et la refonte de la définition de la migration mixte ainsi que sur le développement de méthodologies pour mesurer la migration mixte.

Quant aux décideurs politiques et aux bureaux nationaux de statistique, nous devons d'abord les convaincre que le terme migration mixte ne remplacera pas les définitions conventionnelles des migrants (économiques/volontaires) et des réfugiés, mais qu'il vise principalement à protéger les droits humains des personnes mobiles. Nous devons également lier le terme de migration mixte à l'objectif numéro un du CCG qui appelle à la collecte de données désagrégées. La collecte de données sur la migration mixte et les différentes catégories de personnes en mouvement qu'elle comprend est une question de désagrégation.

Pour ce faire, nous proposons de concevoir un système de collecte d'information plus intégré. En effet, nous ne devons plus nous contenter de saisir l'information à posteriori mais de la compléter par une collecte plus prospective. En d'autres termes, comment saisir les flux migratoires avant qu'ils ne surviennent à travers les demandes de visas ou les migrations avortées. Comment concevoir un système d'information qui tout en préservant la vie privée (confidentialité des données individuelles), permet de saisir les migrations régulières et irrégulières mais aussi celles potentielles. Ainsi la connaissance des zones d'émigration potentielle, des routes migratoires ainsi que des foyers d'accueil de migrants ainsi que les centres de rétention, nous semble primordiale pour une plus grande maîtrise de la gestion des flux migratoires mixtes. Le phénomène migratoire, impliquant au moins deux pays (celui d'origine et celui d'accueil et éventuellement de transit) ne peut être saisi correctement qu'à travers une collaboration plus étroites des services statistiques et des autres institutions en lien avec la gestion des flux migratoires mixtes (qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales), des pays impliqués.

⁹ L'enquête nationale sur la migration internationale, par sa dimension et sa couverture thématique, est la plus importante jamais réalisée au Maroc sur les migrations internationales. Elle vise à fournir des données représentatives, rétrospectives et comparatives sur les caractéristiques des migrants (actuels et de retour), sur les intentions d'émigrer et sur les causes et les conséquences des migrations internationales.

ANNEXES

Volet emigration du questionnaire “ ménages ordinaires et collectifs” du RGPH Algérien de 2008

TE 5 : DEPARTS A L'ETRANGER (Emigration) AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES										5 ()			
DEP1 - Y a-t-il eu des personnes qui étaient membres du ménage et qui se sont installées à l'étranger (émigration) durant les 5 dernières années ?												5	
Caractéristiques de la personne au moment du départ													
DEP 2		DEP 3		DEP 4	DEP 5	DEP 6		DEP 7		DEP 8			
Prénom de l'individu	N° d'ordre	Date de départ		sexe	Age au départ	Etat matrimonial		Niveau d'instruction		Situation individuelle			
		Inscrire le mois et l'année de départ de la personne		1- ذكر 2- أنثى	Inscrire l'âge de la personne lors du départ à l'étranger	1 - Célibataire - 1	2 - Primaire - 2	1 - بدون مستوى	2 - ابتدائي	1 - Occupé - 1	2 - Chômeur - 2		
		Mois	Année	1- Masculin 2- Féminin		3 - Marié - 2	3 - Moyen متوسط	3 - Etudiant - 3	4 - Autre 4				